

VEILLE EDUCATIVE - DIAGNOSTIC PARTICIPATIF : Compte rendu de la rencontre du 14 mars 2005

Groupe scolarité et décrochage scolaire

Lors de la première rencontre de ce groupe, d'autres types de situations-problèmes ont été repérées. Elles n'ont pas été reprises comme axes centraux d'analyse, soit parce qu'elles sont étudiées dans d'autres cadres (Problèmes psychiatriques rencontrés par les jeunes, abordé dans le cadre de la réflexion préalable à l'élaboration du schéma départemental de l'enfance et de la jeunesse de La Manche), soit par ce qu'elles sont plus de l'ordre des symptômes que des situations problèmes (Exclusions scolaires de certains jeunes confrontés à des problématiques particulières).

↳ Décrochage scolaire, absentéisme

Constat et problématisation

Les causes du décrochage scolaire sont multiples, inhérentes à la situation des jeunes. Le décrochage est souvent le produit de difficultés convergentes, personnelles, familiales, sociales, scolaires...

L'absentéisme est une étape du décrochage scolaire et sans en être le principal symptôme. En effet, nombre de jeunes décrocheurs «passifs» restent scolarisés normalement, ils sont portés par le déroulement de leur scolarité dans le temps, sans pour autant faire de bruit...

Ce qui peut caractériser le décrochage, c'est souvent le malaise et le mal-être de jeunes enfants ou adolescents, qui se retrouvent en difficultés à des moments clés, où ils franchissent simultanément des «barrières» d'âge et de scolarité. L'absence de projet est un symptôme possible du décrochage.

D'autres jeunes «partent en vrille», sans qu'aucun dispositif ne puisse répondre, au moment où le décrochage scolaire survient, notamment quand le jeune n'adhère pas ou plus à ce qui lui est proposé.

Près de 10 % de jeunes quittent le système scolaire pour s'orienter vers une solution dite « positive » : apprentissage, M.F.R... Mais, quand cette solution aboutit à un échec, la Mission d'Insertion de l'Éducation Nationale n'est pas toujours informée et ces jeunes peuvent se retrouver durablement sans solution positive de formation ou d'insertion professionnelle.

Les réponses et les acteurs

Il existait précédemment des outils comme le préapprentissage, adapté à des jeunes âgés de 14 ans, confrontés à des difficultés scolaires particulières. Les 4èmes et 3èmes technologiques constituaient aussi des réponses adaptées aux problématiques de jeunes décrocheurs, âgés de 14 à 16 ans.

Un accent est actuellement mis sur l'apprentissage, mais se pose le problème d'image de l'apprentissage et la difficulté à repérer des tuteurs compétents en entreprise artisanale.

Les Parcours Individuels de Formation (P.I.F.) peuvent être proposés, par les chefs d'établissement aux jeunes qui ne souhaitent pas continuer un parcours scolaire classique. Cette formule est une adaptation individualisée et souple des réponses de l'Éducation Nationale, qui nécessite l'adhésion des jeunes et de leurs parents. Peu de jeunes sont concernés par les PIF.

Suggestions du groupe

Le passage du CM2 à la 6ème qui correspond aussi au passage à l'adolescence, ne doit pas seulement être traité au plan pédagogique. Les difficultés liées à ce cap, doivent donc être prise, en compte de manière préventives et non réactionnelles.

C'est plus l'enfant que l'élève qui devrait être pris en compte en partant de leur niveau et de leurs besoins, avec des aides individualisées et une meilleure association de ceux-ci, pour contribuer à revaloriser l'estime de soi.

Une référence unique pourrait aussi être instituée pour les enfants décrocheurs, comme elle est organisée au sein des classes-relais.

↳ Intégration difficile des règles et normes au sein de l'école.

L'école est le seul lieu présentant un caractère obligatoire, mais ce n'est pas seulement dans ce cadre que s'expriment les difficultés d'intégration des règles et des normes.

Beaucoup de jeunes sont aussi confrontés à ce type de difficultés dans leurs activités de loisirs. Au bout de 4 demi-journées d'absence non justifiées dans le mois, le chef d'établissement doit le signaler à l'Inspection Académique, or les Principaux des collèges ne le font pas systématiquement, puisqu'ils tentent d'abord de rechercher les causes de cet absentéisme avant tout signalement.

L'Éducation Nationale devrait donc pouvoir être le premier lieu de repérage des difficultés, observations qui pourraient être complétées dans le cadre des loisirs des enfants.

En ce qui concerne l'absentéisme, deux types de situations sont observés: l'absentéisme « actif » caché aux parents et l'absentéisme qui trouve sa source dans l'absence de références éducatives familiales, en matière de respect des règles et des normes.

Cette absence de références éducatives peut accentuer le phénomène de décrochage, mais elle ne saurait être considérée comme la cause unique.

Une étude menée sur le quartier de l'Amont Quentin a permis de constater que des petits enfants pouvaient être régulièrement en dehors du domicile familial, pendant près de dix heures, sans qu'aucun problème scolaire ne soit repéré pour autant, par l'école.

Les enfants confrontés à des difficultés avec les règles et les normes ont souvent des problèmes d'apprentissage des règles liées au français ou à d'autres matières. Quand l'intégration des règles et de normes n'est pas faite dès l'âge de 2 ou 3 ans, les difficultés s'en trouvent accrues à l'adolescence.

↳ Place et rôle des parents dans la prise en charge éducative des enfants

Constat et problématisation

Les familles sont souvent moins démissionnaires qu'on ne le pense: elles veulent assurer leurs responsabilités mais elles sont souvent dépassées.

Il est donc indispensable d'accomplir un véritable travail avec les parents. Par exemple, pour les enfants en "décrochage passif", un travail sur les représentations communes du parcours de l'enfant est à faire, entre parents et communauté éducative, afin de poursuivre le même objectif et proposer un guide à l'enfant.

L'importance du travail avec les parents dès l'école primaire est souligné, car c'est la structure de quartier où tous les acteurs peuvent se rencontrer (parents, enseignants et travailleurs sociaux...).

Cette démarche volontariste menée par l'établissement doit être approuvée par le conseil d'école.

Les parents doivent être invités et non convoqués à évoquer la situation de leur enfant. Ils doivent être replacés dans leur rôle éducatif, sans culpabilisation ou infantilisation de leurs fonctions, afin de préserver leur autorité auprès des enfants.

Les parents se trouvent souvent démunis pour comprendre les informations provenant de l'Éducation Nationale. Un travail est à faire pour les traduire afin qu'elles soient accessibles à tous.

Les réponses et les acteurs

Une démarche ouverte, avec des moments conviviaux, en dehors de l'école et basée sur le volontariat des parents a été menée sur Oteville, pour évoquer la situation des enfants, dans une démarche autre que celle des conseils de classe.

Le groupe de paroles a été ouvert sur Tourlaville, mais les parents qui y participent ne sont pas toujours ceux qui sont le plus confrontés à des difficultés éducatives. Le groupe de parole permet d'écouter la souffrance des parents, auxquels la responsabilité voire la culpabilité de l'échec des enfants sont souvent renvoyées.

L'élaboration d'une charte parents / enseignants dans le cadre de la Z.E.P a été soulignée comme piste de réflexion possible.

Suggestions du groupe à développer

Quand les familles et le monde scolaire ont des conflits à régler, il est préférable de trouver un lieu neutre d'expression et de résolution des difficultés.

Il est aussi nécessaire de créer les conditions de la pérennité et de l'adaptation des dispositifs de coopération entre parents, enseignants et travailleurs sociaux, menés avec un esprit de veille et de mouvement. La veille éducative peut devenir le cadre de la permanence de la coopération des parents, des enseignants et des travailleurs sociaux, autour des enfants décrocheurs. Deux niveaux d'actions de la veille éducative peuvent être imaginés :

- celui de l'action concertée entre professionnels et parents, au plan communal, autour des situations individuelles,
- celui de la mise en place des modalités de coopération entre les institutions, autour des problématiques globales à traiter ensemble au plan intercommunal.

La veille éducative devrait s'articuler avec le programme de réussite éducative, prévu par le plan de cohésion sociale. Son objectif est d'accompagner dès la petite enfance, des enfants et des adolescents (et pas seulement des élèves) présentant des signes de fragilité et des retards scolaires, en prenant en compte la globalité de leur environnement.

Travail du groupe «insertion sociale et vie dans la cité»

Il a été nécessaire en début de séance de rappeler les objectifs et le cadre de la mission veille éducative. Ce rappel a permis de souligner l'intérêt de la multiplicité des acteurs autour de la table, et la nécessité pour les élus et les professionnels de confronter leurs points de vue sur une telle question.

Les échanges ont montré la complexité des changements de comportements des jeunes et des adultes que tous perçoivent de façon plus ou moins diffuse, mais qui resteraient à étudier plus profondément pour véritablement les comprendre.

Ce qui suggère une première piste d'action pour la «veille éducative» : organiser des séminaires de formation réguliers, à destination de l'ensemble des acteurs concernés afin de réfléchir ensemble sur ce que pourrait être une éducation, qui combine la liberté de chacun et le respect mutuel, reposant sur de nouvelles formes de civilité.

🔗 Difficultés d'adhésion des jeunes aux activités ou aux dispositifs proposés: activités sociales, culturelles, loisirs.

Des raisons à cette difficulté d'adhésion?

Les possibilités offertes par la technologie (TV, jeux vidéos, Internet) jouent ; un rôle dans ces difficultés d'adhésion, en ce qu'elles favorisent les activités solitaires, cause ou effet?

Elles ne suffisent pas à expliquer puisque le constat est fait en parallèle qu'il y a de plus en plus de jeunes en errance

Question de l'adhésion, de l'engagement:

Le contrat semble ne plus avoir de signification pour les jeunes.

Les contrats d'objectif signés dans le cadre des formations n'ont pas de valeur pour les jeunes, les jeunes ne s'y reconnaissent pas.

Le contrat est un engagement bilatéral, droits et devoirs. Il a beaucoup été développé et pas toujours correctement.

La question de la temporalité des contrats est également à poser

Une évolution de l'offre dans la pratique des sports comme des loisirs. vers 1 une utilisation «libre service»

Une représentation des équipements sociaux comme «un espace où l'on se socialiserait mal»

Comment faire ?

L'obligation d'inscrire son enfant à une activité de loisirs dans le cadre du centre Louise Michel permet aux mères de rompre avec la représentation négative qu'elles ont des centres de loisirs.

Par rapport à ces représentations, que faire comment mieux informer les parents?

L'information existe il faut travailler sur la relation.

L'adhésion nécessite la relation et l'expression, il existe au moins trois axes possibles et complémentaires:

- «aller vers », c'est le rôle des animateurs de rue qui vont à la rencontre des jeunes

- mettre en place des instances: conseil de jeunes groupes de paroles...

- créer / trouver un prétexte à la rencontre des parents pour nouer une relation, puis organiser des rencontres en réponse à des demandes exprimées

Dans le cadre de l'évaluation des structures mises en place sur Querqueville, un travail a été réalisé avec les animateurs et les parents sur la construction d'un questionnaire. La représentation des centres de loisirs montrent qu'ils sont utilisés d'abord comme un mode de garde, mais peu envisagés comme un lieu d'éducation qui permettrait de développer des compétences sociales

Les parents recherchent une «rentabilité éducative» dans le sens scolaire, de la préparation à une situation professionnelle, comment leur montrer que le centre de loisirs développe l'apprentissage de «compétences sociales et relationnelles» ?

«Revenir sur le principe de la gratuité et imposer un contrat avec l'idée de donner et de recevoir» ?

Le respect des règles par exemple dans le cadre de créneau d'ouverture des gymnases marque un premier niveau d'engagement. à partir duquel on peut travailler des étapes suivantes

Intégration difficile des règles et des normes, tant au sein de l'école que de la cité.

Si les règles établies ne sont pas intégrées par les jeunes, elles ne sont pas pour autant absentes, des groupes sont constitués avec leurs propres règles.

Il faut se poser la question du pourquoi les jeunes intègrent difficilement les règles, sont-elles clairement posées ? Quelle est la place de l'enfant du jeune dans l'élaboration de ces règles ?

La société a évolué, les règles sont plus nombreuses et moins fortes.

On accepte d'abord ce qui nous paraît «juste» et cela nécessite discussion.

Les règles étant plus nombreuses aujourd'hui, de nouvelles compétences doivent être développées pour repérer le cadre et s'y adapter.

La place de l'adulte dans l'application des règles a évolué également ? L'adulte n'intervient plus pour faire respecter les règles dans la rue : démission ? peur de l'adulte d'intervenir ? attitude agressive du jeune ?

🔗 Place et rôle des parents dans la prise en charge éducative.

On constate de plus en plus de demande d'aide des parents aux animateurs de centre de loisirs, ceci marque qu'ils se sentent démunis mais interroge également sur le rôle des animateurs.

Suite à un diagnostic dans un quartier sensible, on a constaté que les offres d'accueil et d'activité pour les enfants étaient nombreuses et que beaucoup d'entre eux passaient un maximum de temps à l'extérieur et ne voyaient plus leurs parents. Cela pose question, est-ce que la multiplicité des accueils proposés, plus particulièrement aux parents en difficultés, ne contribue pas à

déresponsabiliser les parents ? La multiplicité des professionnels de l'éducation culpabilise peut être les parents. Les parents ne vivent plus comme les éducateurs

Place des parents dans l'école

Les parents sont de plus en plus présents dans l'école, est ce une bonne chose ? En même temps, les parents ne sont pas véritablement intégrés dans les conseils d'établissements, ils ne participent pas à leur préparation

L'importance du travail sur la relation avec les parents n'est pas acquise par tous les professionnels et les élus. Le temps et les moyens sont prioritairement attribués aux enfants (exemple de l'accueil au centre de loisir)

Difficultés à formaliser les temps d'échanges avec les parents. Par exemple à Tourlaville, des échanges de parents à la crèche ou en sortie d'école ont abouti à la création d'un lieu parents enfants pour échanger sur les questions éducatives qu'ils se posent. Mais «l'institutionnalisation» d'un tel lieu se confronte à la difficulté pour les parents, de «passer la porte»...

Pour les adolescents l'implication des parents est d'autant plus difficile qu'ils ne souhaitent pas eux même cette implication et y interfèrent.

Expérience du conseil de jeune de Tourlaville qui fait participer les parents. Expérience d'ouverture de lieux d'accueil pour les adultes et enfants dans les bas d'immeuble. Dans un premier temps seul les enfants fréquentaient le lieu d'accueil, une règle a donc été mise en place : seuls les enfants accompagnés seraient accueillis. L'application stricte de la règle a provoqué une chute de la fréquentation dans un premier temps, mais dans un second temps la fréquentation des enfants accompagnés a remonté. Ce qui montre qu'il faut aussi proposer des règles, qui, quand elles apparaissent justes, fonctionnent.

[Retour à la page précédente](#)